

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FEVRIER 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 03/02/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 03/02/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 16/02/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 111

ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 19

AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël
DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
GODARD Carole a donné pouvoir à QUIGNARD Martine
LAVANCIER Sébastien a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PERSIL Albert a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JEANNE Stéphane
WASTL Lionel a donné pouvoir à ALAVI Laurence

Absent(s) non représenté(s) : 7

AIT Eddie, BOUDET Maurice, DAZELLE François, DE JESUS PEDRO Nelson, DELRIEU Christophe, LEBOUC Michel, PIERRET Dominique

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick

106 POUR :

AOUN Cédric, AUJAY Nathalie, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérangère, VOYER Jean-Michel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

6 CONTRE :

BARRON Philippe, CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel

10 ABSTENTION :

ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, HERVIEUX Edwige, KHARJA Latifa, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MELSENS Olivier, NAUTH Cyril, SAINZ Luis, WOTIN Maël

8 NE PREND PAS PART :

ARENOU Catherine, BOURSALI Karim, DUMOULIN Pierre-Yves, HERZ Marc, KERIGNARD Sophie, MALAIS Anne-Marie, NEDJAR Djamel, POURCHE Fabrice

EXPOSÉ

La Communauté urbaine a adopté son règlement intérieur par délibération du Conseil communautaire du 17 juillet 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales.

La Communauté urbaine a adopté par délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2021 son pacte de gouvernance et adapté en conséquence le règlement intérieur par délibération du Conseil communautaire du 20 mai 2021.

Le règlement intérieur a été modifié par délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2022 pour prendre en compte les dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le règlement intérieur doit être modifié afin d'apporter de nouvelles précisions nécessaires au bon fonctionnement des instances.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'abroger la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-07-07_06 du 7 juillet 2022,
- d'approuver le règlement intérieur du Conseil communautaire.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 5211-1,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-07-17_11 du 17 juillet 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-05-20_01 du 20 mai 2021 portant actualisation du règlement intérieur du Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-07-07_06 du 7 juillet 2022 portant actualisation du règlement intérieur du Conseil communautaire,

VU le projet de règlement intérieur proposé,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - COM1_Affaires générales le 01 février 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-07-07_06 du 7 juillet 2022.

ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement intérieur du Conseil communautaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 16/02/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le: 16/02/2023

Exécutoire le: 16/02/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 09/02/2023

Le Président



ZAMMIT-PODESCU Cécile